

RAPPORT D'ACTIVITE

Hébergement d'Urgence Départemental

5



ADARS – Hébergement d’Urgence Départemental

**4, rue du Pont d’arcole – BEAUVAIS
33, avenue du 8 mai 1945 – NOGENT / OISE**

Présidente
Domitille RISBOURG

Directeur Général
Jean Christophe DUMOULIN

Directeur Pôle Hébergement / Accueil Asile
David VERHERTBRUGGE

Directrice adjointe Pôle Hébergement / Accueil Asile
Rosa HERNANDEZ





Table des matières

INTRODUCTION.....	4
L'organisation de l'Hébergement d'Urgence Départemental.....	5
Les places d'hébergement	6
L'activité d'hébergement	7
Le public accueilli	10
Les entrées et les motifs d'admission	13
L'orientation et les sorties.....	15
Les places de mises à l'abri.....	19
LE LIEN	21
Le partenariat.....	22
Le cercle de femmes	23
La fête de fin d'année	24
La journée sport et loisirs	25
Zoom sur Le projet accueil	26
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	27

INTRODUCTION

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions au sein du service d'Hébergement d'Urgence Départemental. Le départ d'une cheffe de service a amené une nouvelle organisation. La cheffe de service est désormais secondée par une coordinatrice venue renforcer le soutien aux équipes et la coordination du service.

Une évaluation externe s'est tenue en septembre 2025. En amont, les équipes se sont fortement mobilisées pour préparer cette échéance, avec un travail important de réflexion et d'organisation. Dans cette perspective, le COMETH (comité éthique et bientraitance), le CODEV (comité de développement) et le GARI (gestion des risques) ont été mis en place pour structurer les pratiques.

Malgré ces évolutions, les équipes sont restées pleinement engagées pour assurer un accueil de qualité et un accompagnement au plus près des besoins des personnes hébergées. L'année a été rythmée par plusieurs actions importantes : la mise en place d'un groupe de travail CHRS autour des nouvelles orientations d'accompagnement, la poursuite du travail partenarial et le maintien des actions « phares » de l'HUD.

En parallèle, le travail d'harmonisation des deux sites, Beauvais et Nogent, s'est poursuivi. L'objectif reste le même : fonctionner comme une seule équipe, avec des pratiques, des outils et des repères communs, afin de garantir une continuité d'accompagnement et une qualité de service homogène sur l'ensemble du territoire.

Le public accueilli reste majoritairement composé de personnes isolées et de familles, avec une part importante de mineurs. Les parcours s'inscrivent dans une logique de stabilisation et de sortie durable, le plus souvent vers un logement autonome, adapté ou de transition. Depuis juin 2025, le groupe de travail CHRS permet de réfléchir à l'évolution des pratiques, notamment autour de la construction d'un nouveau livret d'accompagnement, de la préparation à la sortie dès l'entrée, du suivi renforcé des parcours avec le SIAO et de la systématisation des demandes de logement.

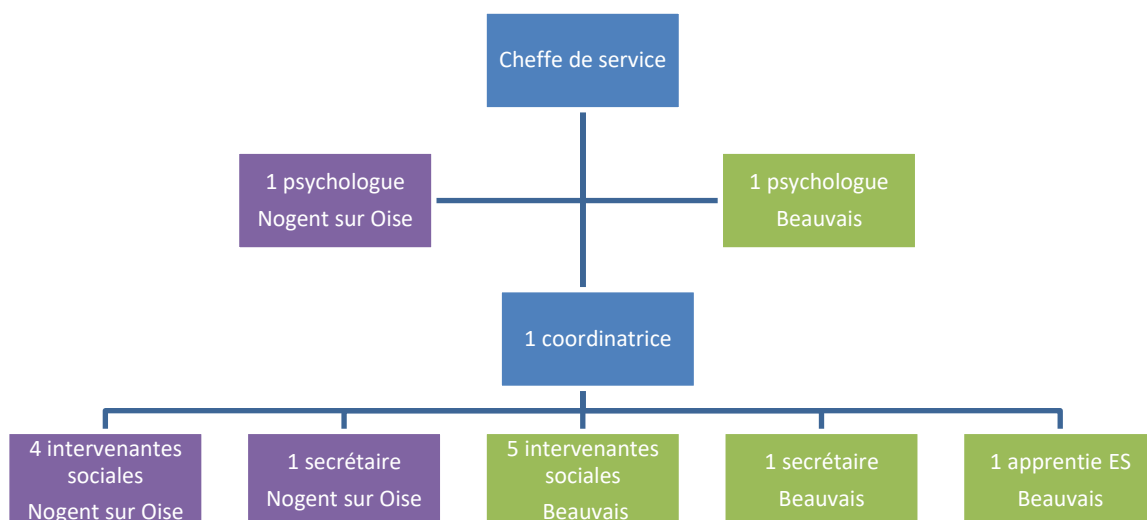
Enfin, l'accompagnement du public vieillissant prend une place plus importante. Les équipes sont amenées à réfléchir à des questions parfois sensibles, notamment autour de la fin de vie, afin de pouvoir accompagner au mieux ces situations et en lien avec les partenaires, dans des contextes souvent marqués par l'isolement et la précarité.

En résumé, 2025 montre la capacité de l'HUD à évoluer, à s'adapter et à continuer à proposer un accompagnement de qualité, porté par une équipe engagée et investie au quotidien.

L'organisation de l'Hébergement d'Urgence Départemental

Le service d'Hébergement d'Urgence Départemental (HUD) fait partie du Pôle Hébergement / Accueil-Asile de l'ADARS. Il regroupe l'ensemble des activités d'hébergement de l'ADARS - 474 places d'hébergement réparties sur l'ensemble du département de l'Oise.

Sous l'autorité du Directeur Général de l'association, Monsieur DUMOULIN, du Directeur du Pôle Hébergement, Monsieur VERHERTBRUGGE, et de la directrice adjointe, Madame HERNANDEZ, l'équipe de l'HUD est composée selon le schéma ci-dessous.



Nos locaux

BEAUVAIS

NOGENT SUR OISE



Les places d'hébergement

Trois types de dispositifs sont à distinguer :

Les places d'accueil tout public (HU16, HU17, HU25)	Les places alternatives à l'hôtel (HU68, HU25bis, HU25ter)	Les places Femme Victimes de Violences (HU 9)
Les personnes accueillies sont orientées par le 115. Ce sont des personnes sans aucune solution d'hébergement dans l'immédiat (fin d'hébergement familial ou amical, femmes victimes de violences...). La prise en charge sur les places d'hébergement d'urgence doit être immédiate, elle a lieu le jour même de l'orientation.	Les travailleurs sociaux des hôtels évaluent la capacité des résidents à intégrer le service d'hébergement d'urgence en fonction de leur situation administrative, de leur composition familiale et de leur autonomie avant que le 115 les oriente selon les places disponibles. A défaut, ces places sont également ouvertes à tout public.	Les personnes accueillies sont orientées par le 115 et peuvent venir du dispositif hôtelier ; quelle que soit leur situation administrative. Il s'agit exclusivement de femmes victimes de violences conjugales, et de leurs enfants, ayant sollicité l'aide des différents services dédiés pour une mise à l'abri d'urgence.

Les spécificités de ces places impliquent une coordination spécifique et rigoureuse avec le 115 et le cas échéant le dispositif hôtelier, pour la transmission des disponibilités et l'organisation réactive des accueils.

Le service intervient sur l'ensemble du département de l'Oise représentant 185 places réparties en appartements en diffus pouvant accueillir des personnes isolées ou des familles :

L'activité d'hébergement

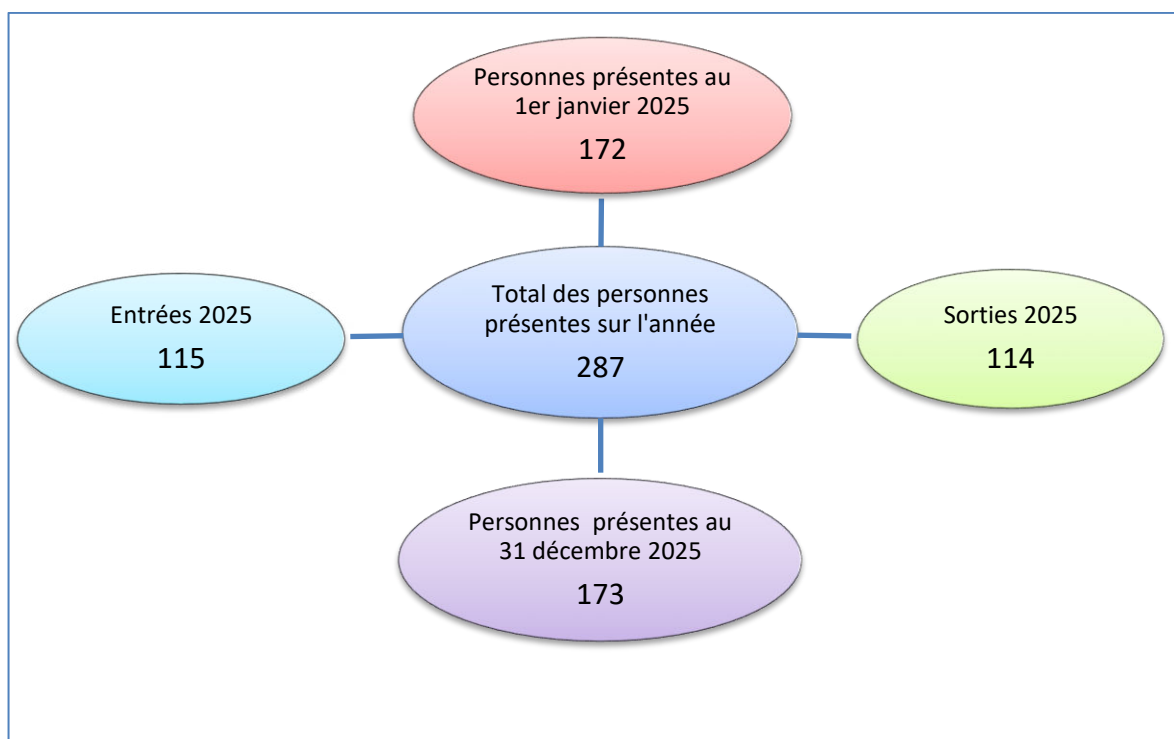
Dans ce rapport, les chiffres sont présentés par CPOM :

- D'un côté, l'établissement CPOM de Creil qui regroupe les dispositifs HU 25 et HU 34 Creil attachées aux places HI et STAB du CHRS Mosaïque qui font l'objet d'un rapport d'activité distinct.
- De l'autre l'établissement CPOM de Beauvais qui comprend les HU 16, HU 17, HU 25B, HU 25T et HU 34 Beauvais attachée aux places HI et HU du CHRS Beauvais qui font l'objet d'un rapport d'activité distinct.

A ces deux CPOM s'ajoutent également les places HU9FVV.

Par ailleurs, les données relatives à l'HU 68 sont arrêtées au 30 avril 2025. En effet, à compter du 1er mai 2025, ces places ont été intégrées au CHRS de Beauvais et au CHRS de Creil, dans le cadre de la répartition des places entre l'HU 34 Beauvais et l'HU 34 Creil.

Personnes présentes sur l'année 2025 hors mise à l'abri



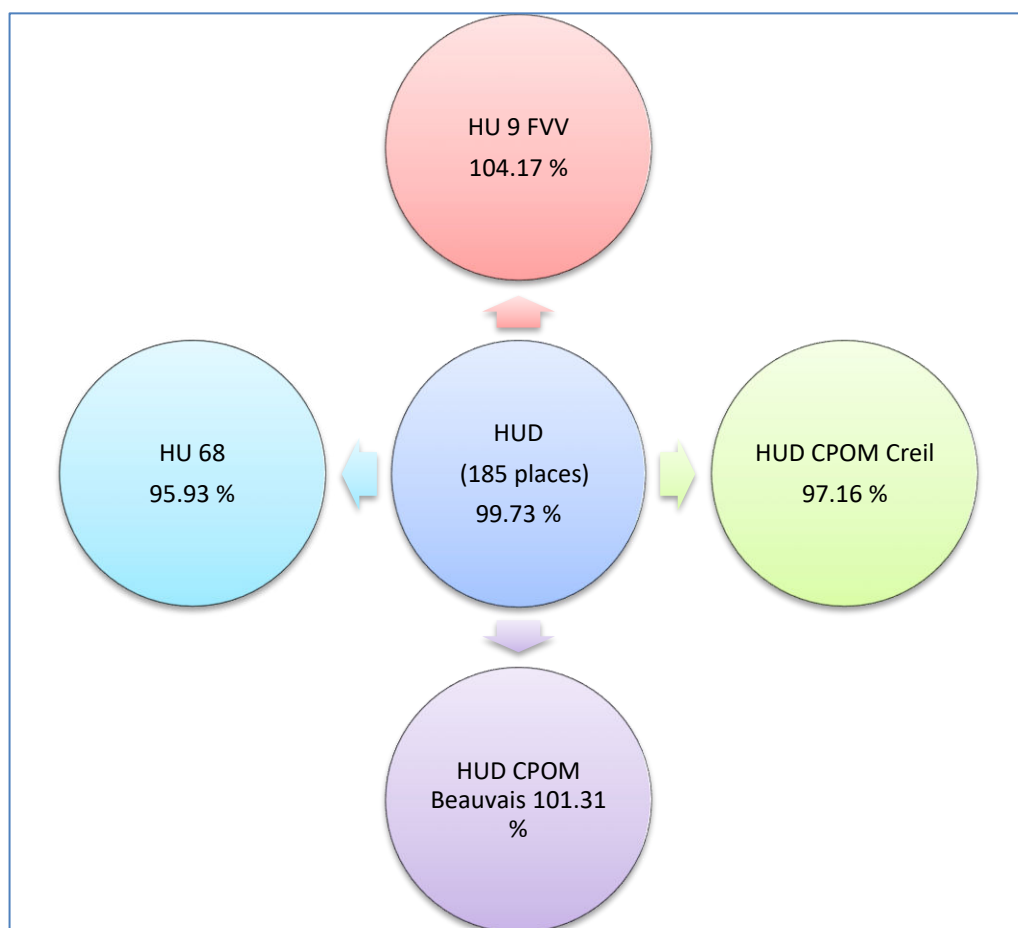
HU 9 FVV	HU 68	HUD CPOM Creil	HUD CPOM Beauvais
Présents 01/01/25: 10 Entrées 2025: 15 Sorties 2025: 15 Présents 31/12/25: 10 Total 2025: 25	Présents 01/01/25: 67 Entrées 2025: 7 Sorties 2025: 6 Présents 30/04/25: 68 Total 2025: 74	Présents 01/01/25: 23 Entrées 2025: 66 Sorties 2025: 36 Présents 31/12/25: 53 Total 2025: 89	Présents 01/01/25: 72 Entrées 2025: 95 Sorties 2025: 56 Présents 31/12/25: 110 Total 2025: 167

L'activité est stable sur l'année 2025, avec un nombre d'entrées (115) quasiment équivalent au nombre de sorties (114). Le nombre de personnes présentes en fin d'année (173) est quasi identique à celui du début d'année (172), ce qui traduit une certaine stabilité des effectifs accompagnés.

Personnes présentes sur l'année 2025 pour la mise à l'abri



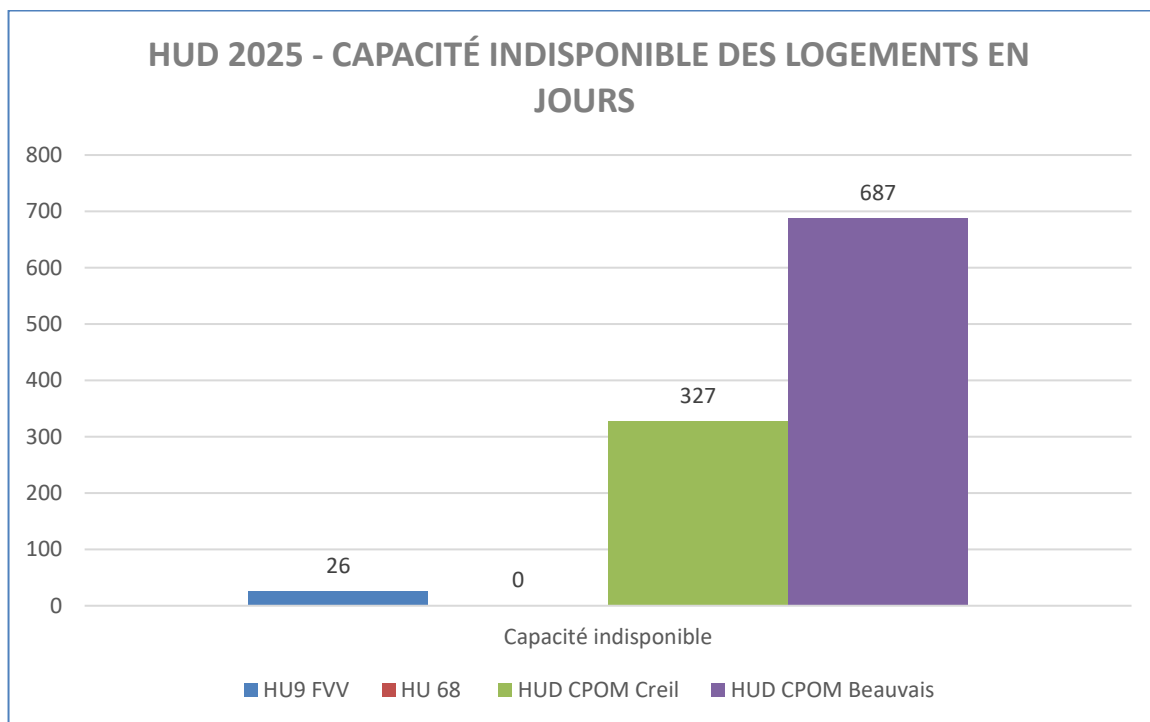
Le taux d'occupation par dispositif, dont la mise à l'abri, se compose de la manière suivante :



Les dispositifs présentent des taux d'occupation globalement élevés, souvent proches, voire supérieurs à 100 %. Cela montre à quel point les places sont mobilisées et la nécessité de répondre rapidement aux situations d'urgence.

On observe toutefois des taux un peu plus faibles pour l'HU 68 et l'HUD du CPOM de Creil. Cela s'explique en partie par des temps de latence entre les sorties et les nouvelles entrées, liés aux temps de réfections des logements.

Ces écarts s'expliquent aussi par certaines contraintes : il arrive que les logements disponibles ne correspondent pas aux besoins des ménages orientés, ou que certaines places soient temporairement indisponibles pour des raisons techniques.



Ce graphique montre le nombre de jours pendant lesquels des places n'ont pas pu être mises en disponibilité, soit pour des raisons techniques, soit en raison d'une sous-occupation des logements. Cette sous-occupation peut s'expliquer soit par l'orientation initiale, soit par des changements dans la composition familiale en cours de séjour (départ d'un membre de la famille, séparation, placement d'un enfant, etc.), ce qui crée un décalage entre la capacité théorique du logement et le nombre de personnes accueillies.

Au total, cela représente 1 040 jours d'indisponibilité, soit 1,62 % de la capacité globale. Ce chiffre reste relativement faible au regard de l'activité du service.

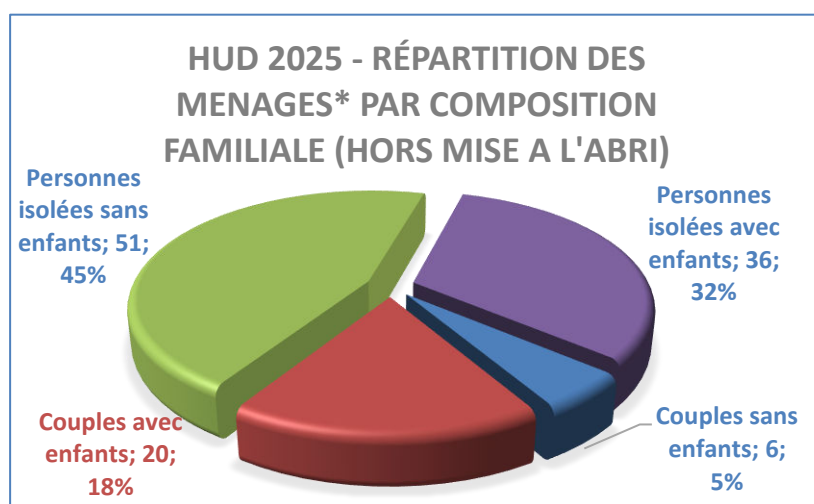
L'activité d'hébergement se décompose comme suit :

HUD (185 places)	HU 9 FVV (9 places)	HU 68 (68 places)	HUD CPOM Creil (59 places)	HUD CPOM Beauvais (117 places)
Jours théoriques: 67632	Jours théoriques: 3285	Jours théoriques: 8160	Jours théoriques: 17455	Jours théoriques: 38732
Jours réalisés: 67450	Jours réalisés: 3422	Jours réalisés: 7828	Jours réalisés: 16960	Jours réalisés: 39240

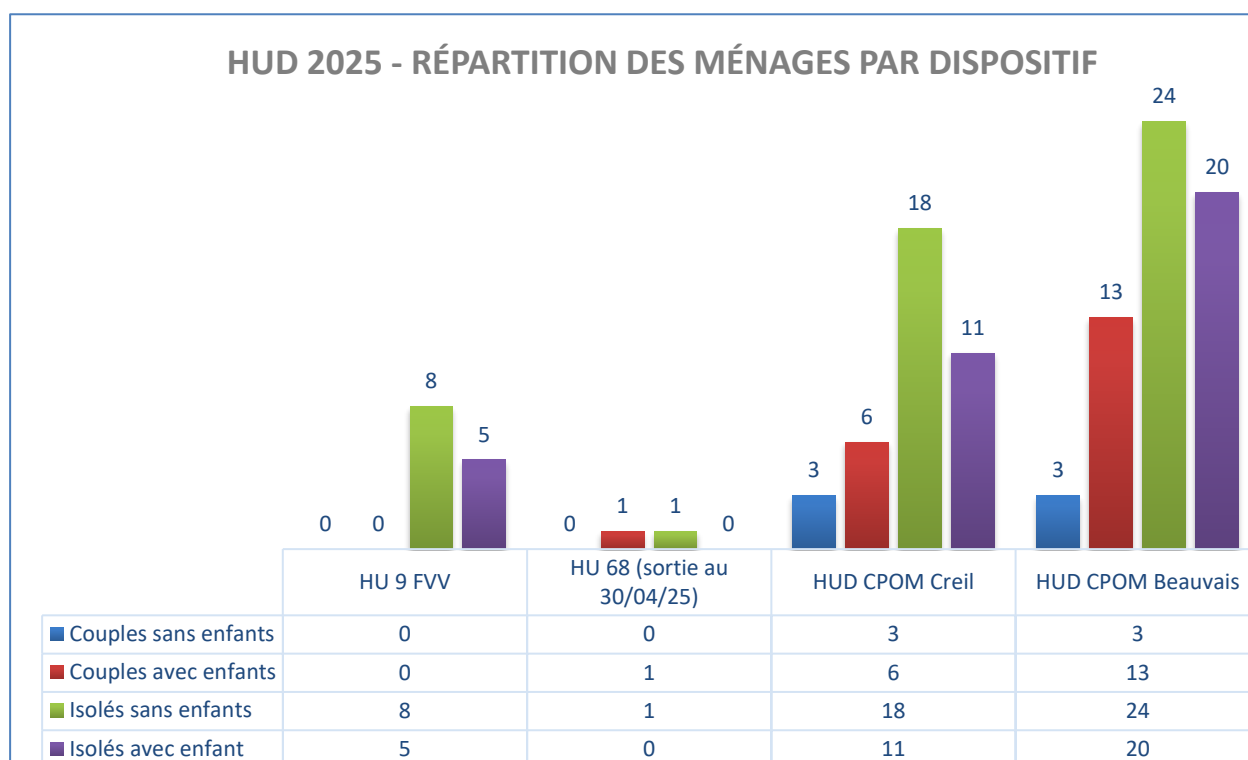
Le public accueilli

Les données suivantes portent sur l'ensemble des 287 personnes hébergées en 2025, puis sur les 115 personnes entrées et enfin sur les 114 personnes sorties. Parmi les 74 personnes accueillies sur l'HU 68 jusqu'au 30 avril 2025, 6 étaient sorties avant cette date et 68 ont basculé sur les HU 34B et 34C, intégrés à cette date aux deux établissements CPOM de Beauvais et Creil. Ces données ne comptabilisent pas par contre les 10 places de mises à l'abri.

Répartition des 113 ménages* présents en 2025 par composition familiale

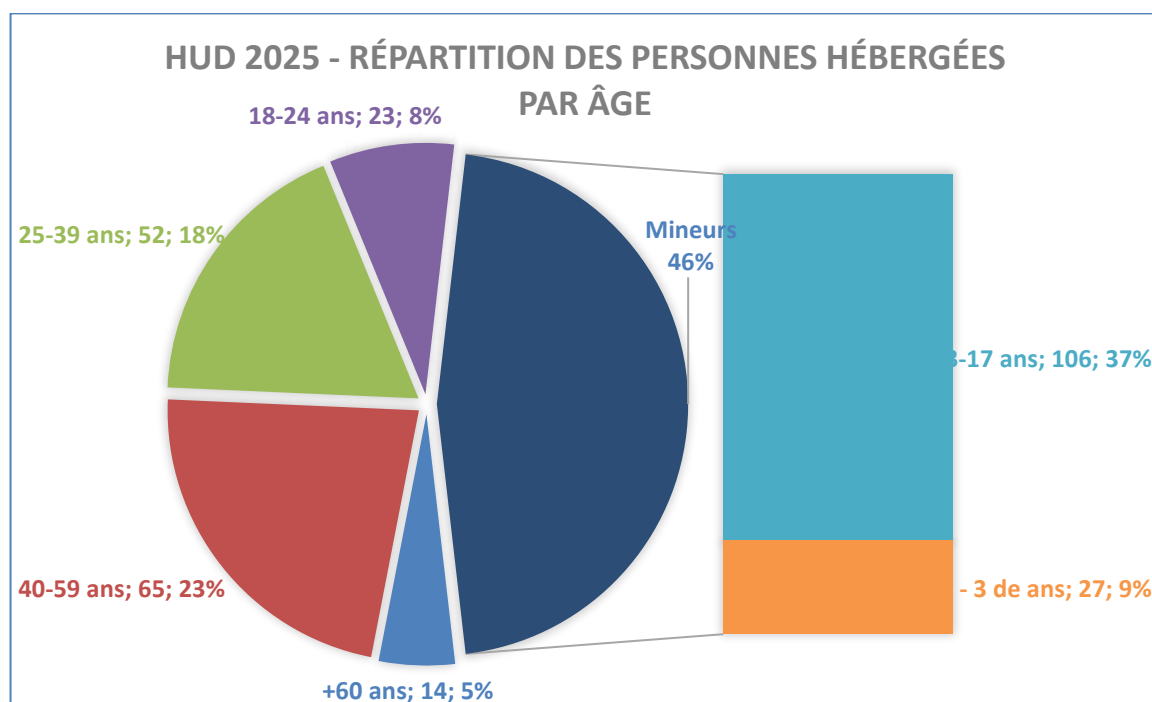


*Ménage=Unité familiale (couple avec ou sans enfants, adulte seul ou avec enfant si l'enfant majeur est rattaché au foyer fiscal des parents)



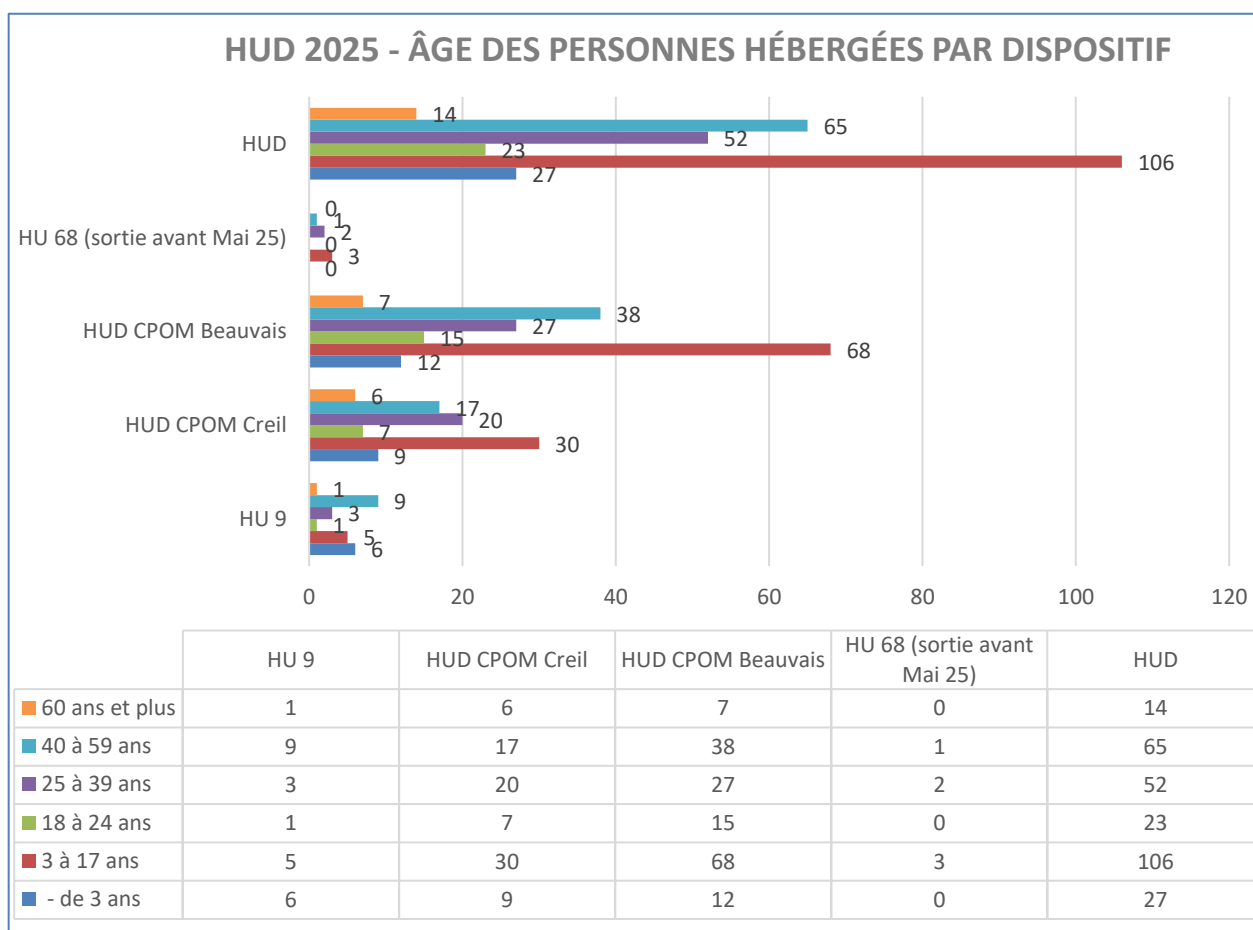
Les personnes isolées avec ou sans enfants représentent la majorité des ménages accueillis (77 %), dont une part importante de personnes seules sans enfant (45 %). Les familles avec enfants sont cependant bien présentes, ce qui souligne la nécessité d'un accompagnement adapté aux situations familiales. La répartition de la composition des ménages est en proportion similaire entre les deux établissements de Beauvais et de Creil. Toutefois, les volumes des ménages ne sont pas les mêmes au regard des capacités d'hébergement qui diffèrent avec 59 places pour Creil et 107 pour Beauvais.

Répartition des 113 ménages* présents en 2025 par âge

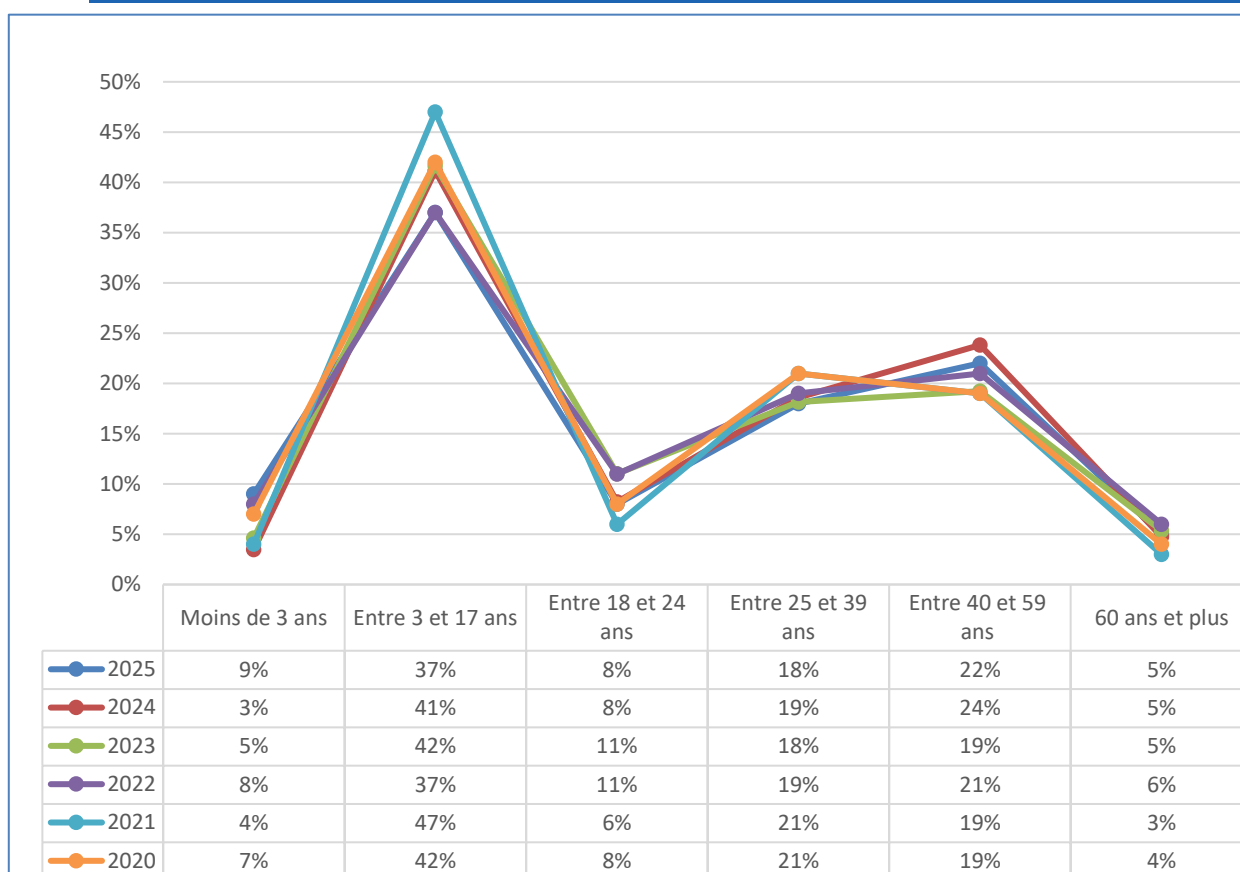


Tous les dispositifs accueillent une diversité de profils, avec une forte présence d'enfants. Les adultes de 25 à 59 ans constituent également une part importante du public. Les mineurs représentent près de la moitié des personnes accueillies (46 %), dont une majorité d'enfants de 3 à 17 ans.

Cette forte proportion confirme le poids des familles au sein du dispositif et l'importance des enjeux liés à la protection de l'enfance et à la scolarisation.



Comparatif âge des personnes hébergées - Années 2020 - 2021 – 2022 – 2023 – 2024 -2025



La structure par âge du public accueilli reste globalement stable entre 2020 et 2025. On note toutefois une légère augmentation des très jeunes enfants en 2025, tandis que la part des enfants et adolescents diminue légèrement. Ces évolutions restent modestes et confirment une certaine constance des profils accueillis au fil des années. Le nombre de personnes de plus de 60 ans reste faible, mais stable depuis 2020. Cette présence, même limitée, amène les équipes à adapter leurs pratiques face au vieillissement du public accueilli.

Cela implique une vigilance accrue sur les questions de santé, qu'elles soient physiques ou psychiques, en particulier lorsque les situations se fragilisent.



Fin de vie : un enjeu émergent

L'accompagnement du public vieillissant met en lumière des problématiques spécifiques et complexes telles que la perte d'autonomie, l'isolement, mais aussi les difficultés d'orientation ou de perspectives de sorties, notamment en raison de l'absence de ressources, de droits ouverts ou de titre de séjour. Ces freins complexifient les parcours et limitent les possibilités d'accès à des dispositifs adaptés. C'est dans ce contexte que l'équipe de l'HUD et notamment les référentes bientraitance et l'une des psychologues du service ont engagé une réflexion autour de l'accompagnement de la fin de vie et au deuil, enjeu particulièrement sensible au sein du service d'hébergement d'urgence. Notons que les personnes en situation de précarité ont un vieillissement social et physique prématuré avec une espérance de vie plus basse que la moyenne.

Cette démarche soulève de nombreuses questions :

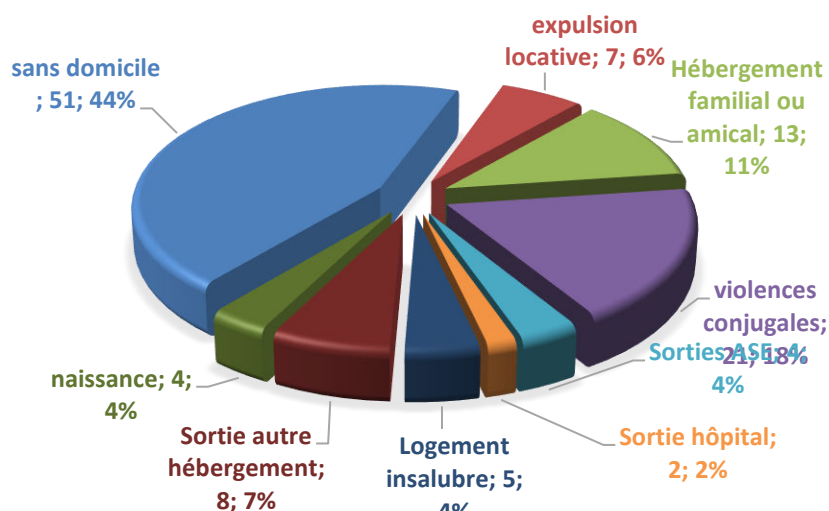
- Comment aborder ces sujets avec les personnes accompagnées ?
- Comment anticiper et accompagner ces situations dans des conditions dignes ?
- Vers quels partenaires se tourner ?

L'association JALMALV – Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie- est intervenue afin de sensibiliser les équipes, notamment à la question des directives anticipées. Ce travail est appelé à se poursuivre dans une logique de consolidation et d'approfondissement des pratiques.

Les entrées et les motifs d'admission

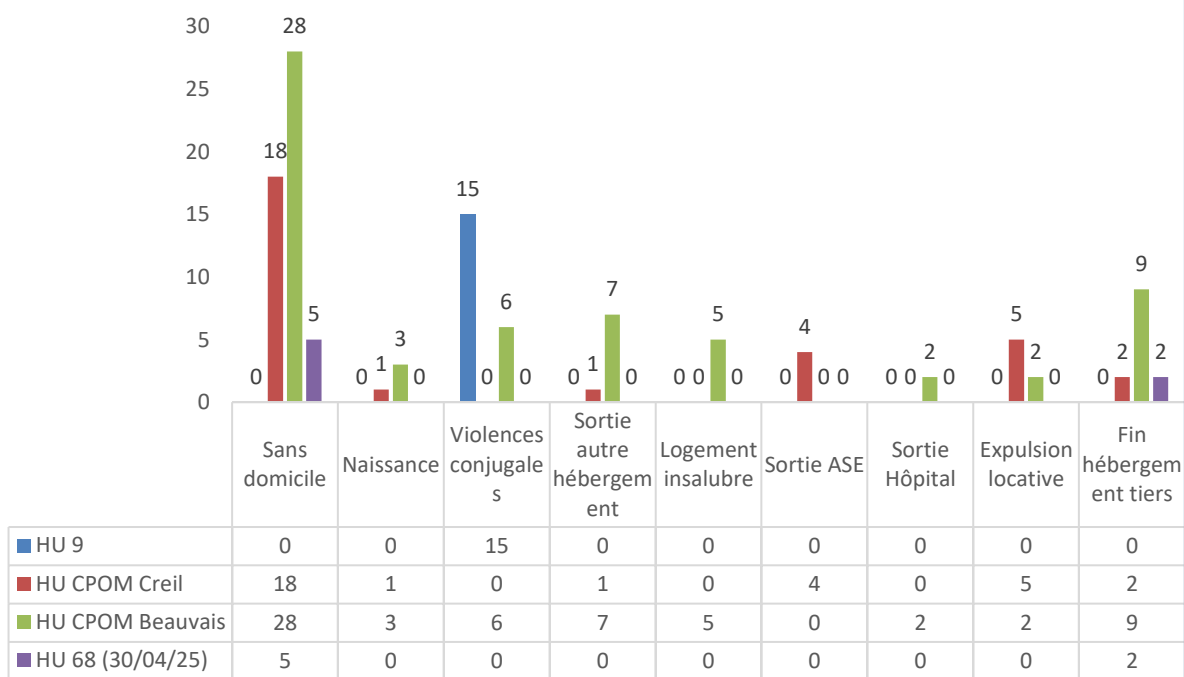
L'ensemble des données présentées ci-dessous porteront sur les 115 entrées réalisées en 2025 pour l'HUD.

HUD 2025- MOTIFS D'ADMISSION



Les motifs d'admission varient selon les dispositifs. Les places HUD de l'établissement du CPOM de Beauvais se distinguent par une plus grande diversité de situations (sans domicile, violences, sorties d'hébergement, expulsions), tandis que les places HUD du CPOM de Creil accueillent davantage de personnes sans domicile et issues de situations d'expulsion ou de sortie d'hébergement. Ces différences s'expliquent notamment par le type de dispositif inclus dans chaque CPOM, entre alternatives à l'hôtel et places d'accueil tout public.

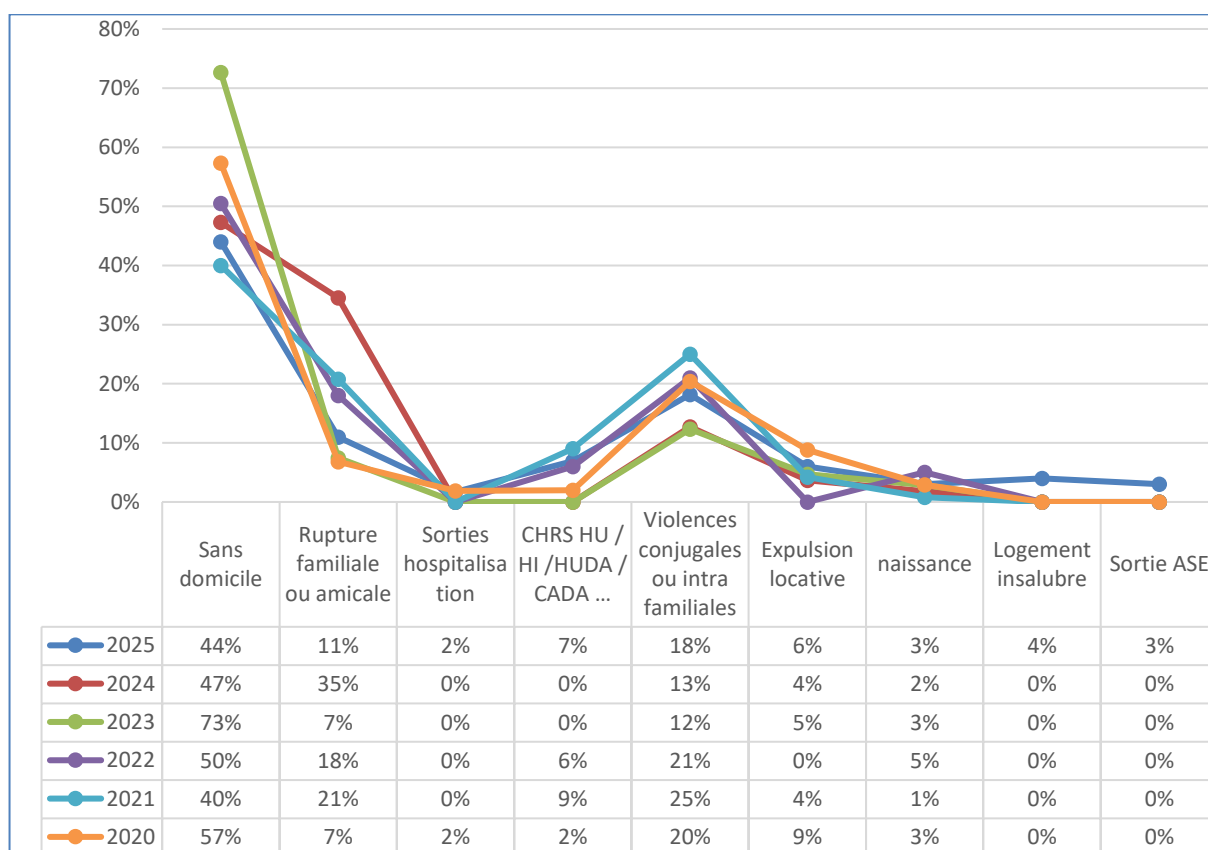
HUD 2025 - MOTIFS D'ADMISSION PAR DISPOSITIFS



Les motifs d'admission varient selon les dispositifs. Les places HUD du CPOM de Beauvais se distinguent par une plus grande diversité de situations (sans domicile, violences, sorties d'hébergement, expulsions), tandis que les places HUD du CPOM de Creil accueillent davantage de personnes sans domicile et issues de situations d'expulsion ou de sortie d'hébergement. Ces différences s'expliquent notamment par le type de dispositif inclus dans chaque CPOM, entre alternatives à l'hôtel et places d'accueil tout public

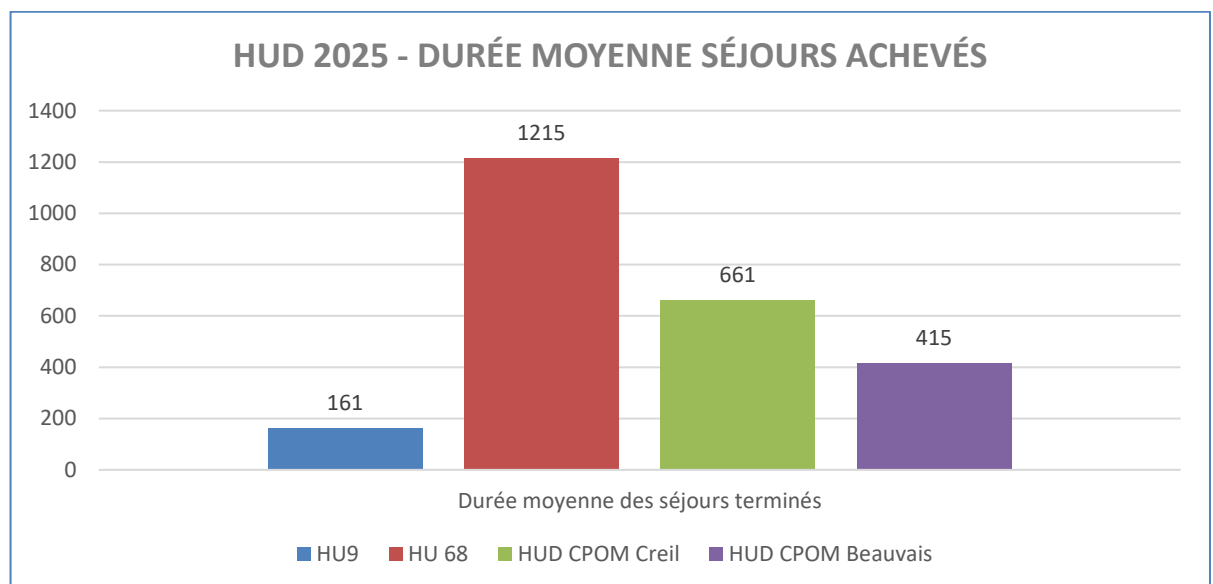
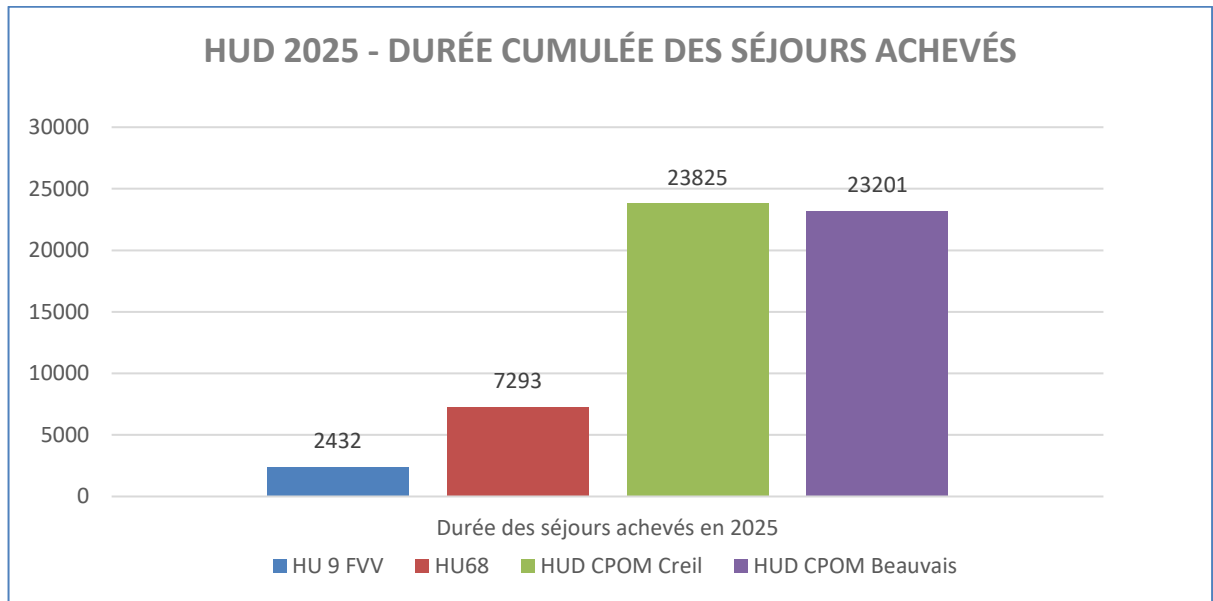
La majorité des admissions concerne des personnes sans domicile (44 %), suivies des situations de violences conjugales (18 %) et de fin d'hébergement précaire chez des tiers (11 %). Les autres motifs (expulsions, sorties d'hébergement, logement insalubre, naissance, etc.) restent minoritaires mais illustrent la diversité des parcours menant à une demande d'hébergement.

Comparatifs des motifs d'admission 2025 - 2024 - 2023 - 2022 - 2021 - 2020



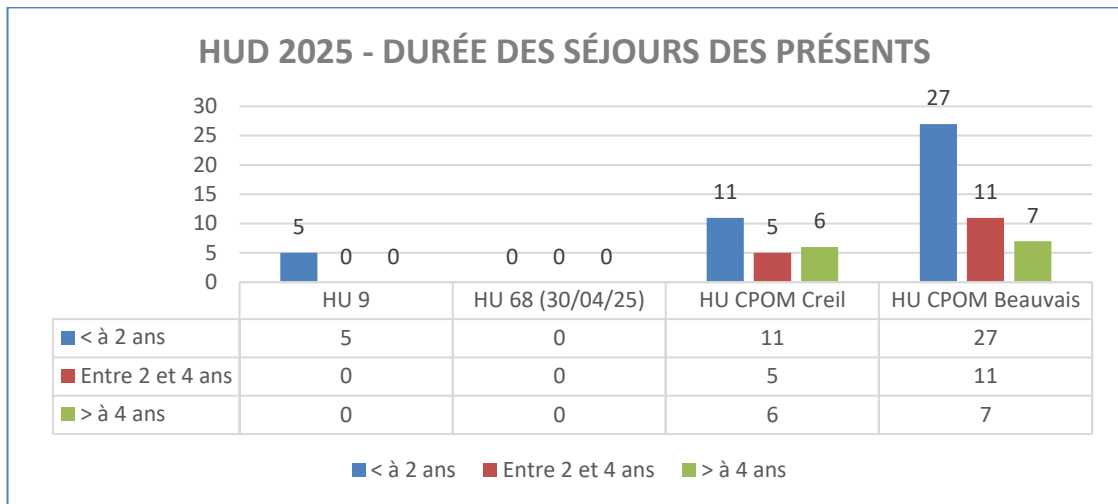
L'orientation et les sorties

L'ensemble des données présentées ci-dessous portent sur les 114 séjours achevés en 2025.



Ces graphiques permettent de mettre en avant qu'avec moins de places l'établissement du CPOM de Creil cumule quasiment autant de durées de séjours que l'établissement du CPOM de Beauvais, le séjour moyen durant 0.6 fois plus longtemps. Il en est de même pour l'HU 68 où les séjours ont duré 3 fois plus longtemps. Cela peut être lié à des particularités du public mais aussi à des différences d'environnement, en lien par exemple avec la difficulté plus importante à obtenir un logement sur le secteur creillois ou même du fait du partenariat local plus restreint sur la question des démarches administratives.

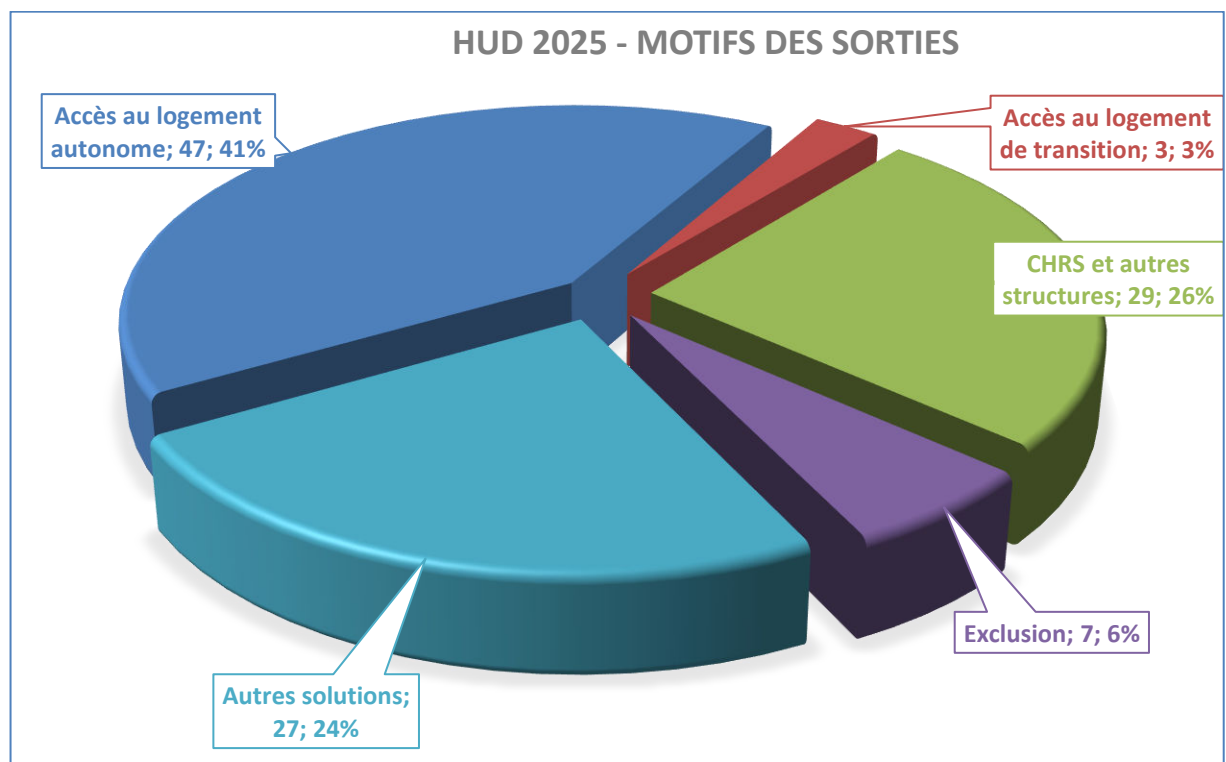
Séjours des 173 personnes présentes au 31 décembre 2025



HUD - Cumul des durées de séjour : 146242 jours soit une moyenne de 27 mois

Une part importante des personnes présentes en fin d'année est accueillie depuis moins de deux ans, en particulier sur le CPOM de Beauvais, ce qui traduit une dynamique de renouvellement des situations. Des parcours plus longs existent également, notamment sur le CPOM de Creil, reflétant la diversité des situations accompagnées. Cette durée d'accompagnement plus étendue s'explique en partie par des contraintes structurelles propres au territoire, notamment une plus grande difficulté d'accès au logement ainsi que des démarches de régularisation du séjour souvent plus longues et complexes pour les personnes accompagnées. Le CPOM de Creil accueille davantage de personnes présentant des situations administratives, sociales ou sanitaires plus complexes (isolement, problématiques de santé, ruptures de parcours, etc.), nécessitant un accompagnement plus long et plus intensif.

Personnes sorties en 2025 – destinations par dispositif



Les données mettent en évidence une dynamique de sorties globalement très positive. En effet, 44 % des sorties se font vers un logement autonome, adapté ou de transition. À cela s'ajoutent 26 % de réorientations vers des dispositifs plus adaptés, en cohérence avec la vocation de l'HUD.

Au total, 70 % des sorties peuvent ainsi être considérées comme positives, traduisant la capacité du service à accompagner les ménages vers des solutions adaptées à leur situation. À l'inverse, les exclusions restent très limitées, avec seulement 6 % des situations.

Depuis juin 2025, un groupe de travail a été mis en place afin de mettre en œuvre les nouvelles directives de la DIHAL concernant les parcours : réduction des durées de séjour, évaluation approfondie avec le SIAO, travail de préparation à la sortie dès l'entrée et dépôt systématique des demandes de logement. Ces mesures commencent à porter leurs fruits, avec une augmentation des sorties positives vers des logements autonomes ou adaptés.

HUD	HU 9 FVV	HU 68	HUD CPOM Creil	HUD CPOM Beauvais
Logement autonome : 47	Logement autonome : 10	Logement autonome : 5	Logement autonome : 8	Logement autonome : 21
Logement de transition : 3	Logement de transition : 0	Logement de transition : 0	Logement de transition : 0	Logement de transition : 3
CHRS & autres structures : 29	CHRS & autres structures : 2	CHRS & autres structures : 0	CHRS & autres structures : 4	CHRS & autres structures : 23
Autres solutions : 27	Autres solutions : 3	Autres solutions : 1	Autres solutions : 16	Autres solutions : 07
Exclusion : 7	Exclusion : 0	Exclusion : 0	Exclusion : 5	Exclusion : 2

Si les parcours d'hébergement peuvent s'inscrire dans la durée, avec une moyenne de 27 mois, ils débouchent majoritairement sur un accès au logement autonome.



Les attendus de l'hébergement d'urgence

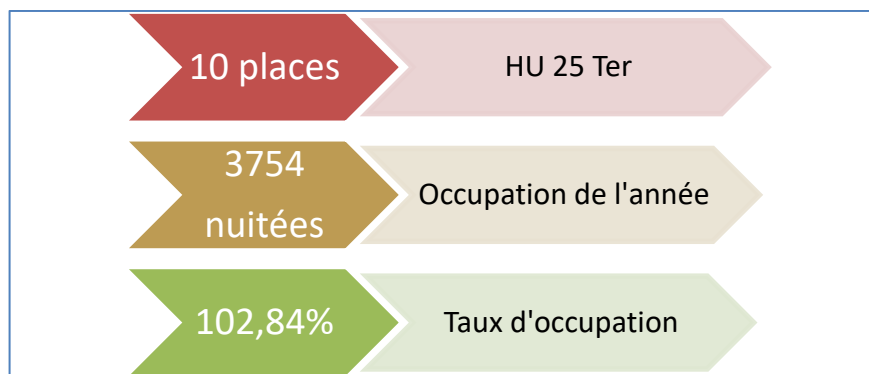
En 2025, l'intégration de 68 places supplémentaires d'hébergement d'urgence sous statut CHRS dans le CPOM a favorisé un travail de fond pour mieux structurer le séjour et le parcours des personnes accueillies. Un groupe de travail sur l'accompagnement en CHRS a permis de commencer à élaborer un livret d'accompagnement et de son déroulé, visant à clarifier les étapes du séjour et à harmoniser les pratiques. Ce document et la réactualisation des pratiques d'accompagnement sont encore en cours de finalisation.

Parallèlement, de nouvelles orientations viennent faire évoluer les pratiques : dépôt systématique d'une demande de logement social dès l'entrée et travail anticipé sur la sortie. Ces évolutions renforcent la logique de parcours et d'accès au logement afin de fluidifier les dispositifs d'hébergement d'urgence. Dans le même temps, les exigences administratives se sont accrues, avec le développement des évaluations approfondies et une complétude plus importante des données sur Ogirys et SI-SIAO. Si cela favorise une meilleure lisibilité des parcours, cela représente aussi un investissement en temps plus important pour les équipes.

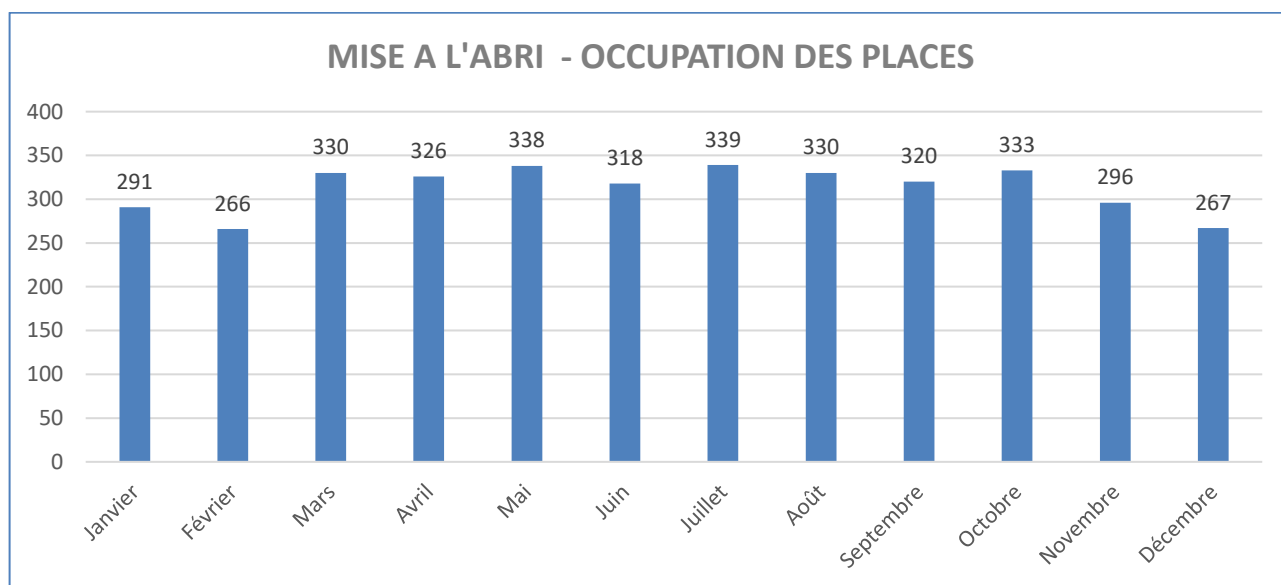
Ces évolutions ont un impact direct sur les pratiques professionnelles. Les professionnels doivent ainsi concilier entre les directives de l'Etat et l'accompagnement individualisé. Par exemple, le dépôt systématique d'une demande de logement, bien qu'inscrit dans les orientations, ne correspond pas

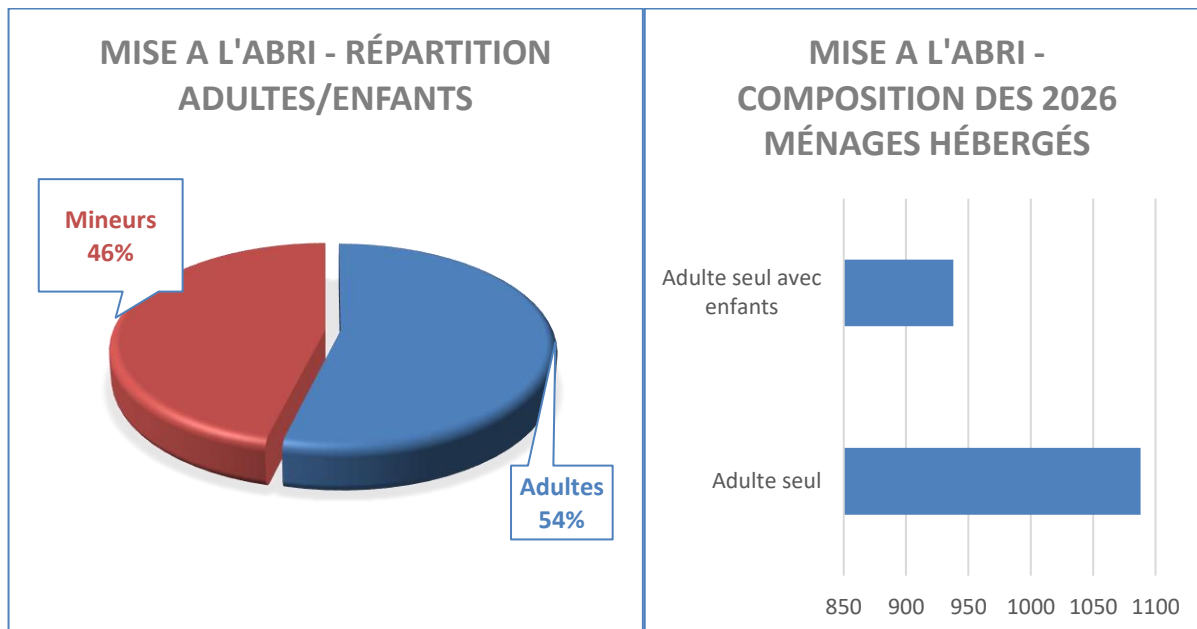
toujours au rythme ou à la réalité des personnes, qui ne sont pas nécessairement prêtes à cette étape. Dans ce contexte, les professionnels doivent constamment ajuster leur positionnement pour maintenir un accompagnement individualisé, en tenant compte des besoins, des capacités et des aspirations des personnes accueillies. Cet équilibre, parfois fragile, peut mettre en tension les pratiques, entre orientations des politiques publiques et réalité de terrain.

Les places de mises à l'abri

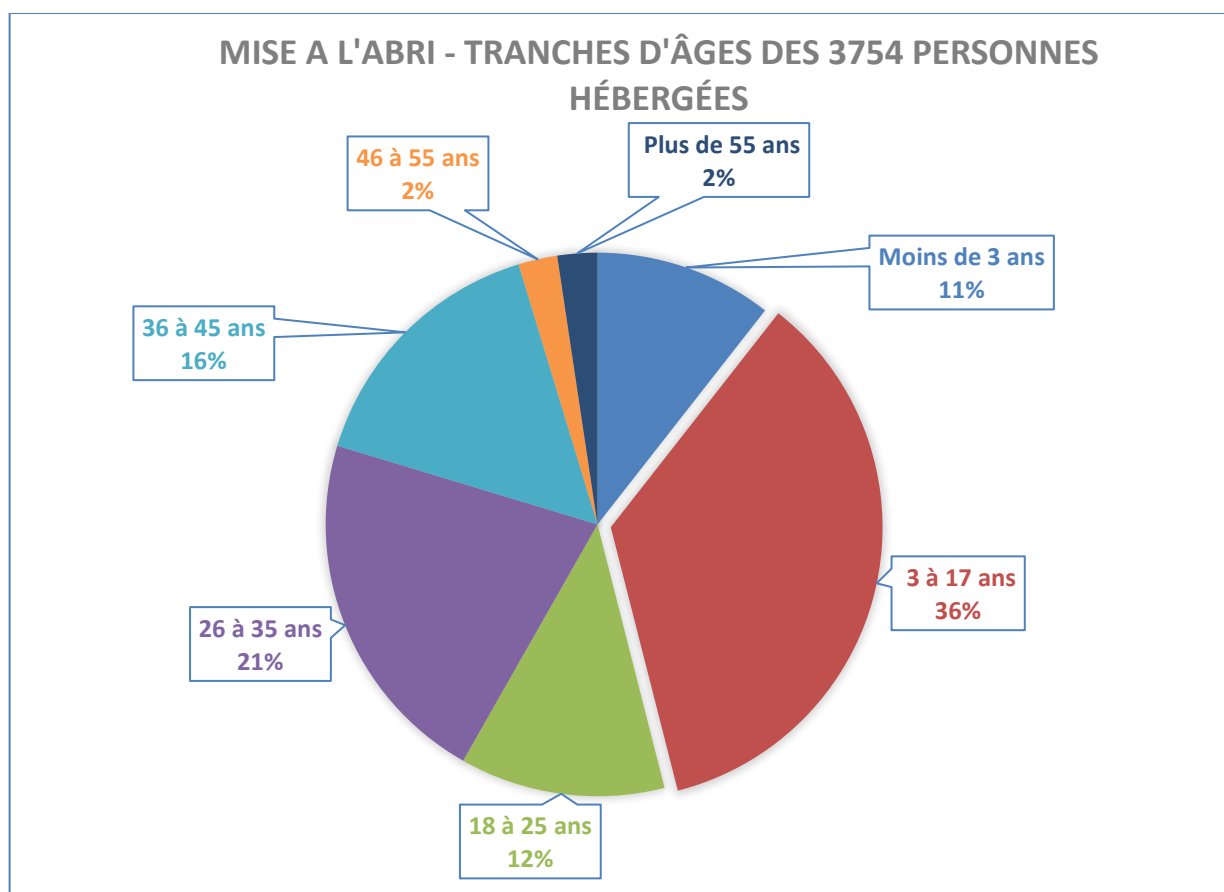


Dédiées à l'hébergement des enfants et autres personnes particulièrement vulnérables qui restent à la rue le soir, ces places ont été en suroccupation de mars à octobre, ce qui correspond aux périodes de fermeture des capacités supplémentaires d'accueil hivernale. En 2025, elles ont permis d'accueillir, à la nuitée, 3754 personnes, dont 1728 enfants mineurs et 2026 adultes correspondant à 2026 ménages (l'accueil de couple n'étant pas possible, ni l'accueil d'enfants sans parent, il y a coïncidence entre le nombre d'adultes et le nombre de ménages).





938 adultes étaient accompagnés d'enfants, tandis que 1088 étaient des adultes isolés. Il s'agissait de femmes à 95,8 %. Parmi les 1728 enfants, 23 % avaient moins de 3 ans.





LE LIEN

Le partenariat

La coopération partenariale est fondamentale car elle vise, à un niveau institutionnel, des objectifs :

- d'intégration de la structure dans son environnement,
- de mise en cohérence et de coordination de l'action dans le cadre des suivis des familles,
- de participation à la réflexion globale dans le cadre de l'insertion.



Les actions collectives font partie intégrante du travail de l'HUD. Qu'elles soient menées avec des partenaires ou non, elles sont nombreuses et constituent un véritable levier dans l'accompagnement des personnes hébergées. Certaines sont ponctuelles ou perdurent sur plusieurs séances, tandis que certaines se renouvellent chaque année, témoignant de leur ancrage dans la vie du service et de leur importance pour le lien social, le bien-être et l'autonomie des publics.



Le cercle de femmes

Au début de l'année 2025, un groupe destiné aux femmes hébergées sur l'HU de Nogent-sur-Oise a été mis en place. L'objectif était de leur offrir un espace de parole libre, permettant de se réunir et d'échanger sans tabous ni barrières. La santé des femmes en situation de précarité constitue aujourd'hui un enjeu majeur, et ce groupe vise à y répondre de manière concrète.

Se réunissant environ une fois par mois, les participantes ont pu bénéficier d'un lieu dédié à Creil, le « Carrefour de femmes ». Ces rencontres ont contribué à aborder des sujets liés à la santé et au bien-être, ainsi que des questions pratiques sur la manière de prendre soin de soi au quotidien, tout en favorisant le soutien et l'entraide entre participantes.

« Un cercle de femme est un lieu où toutes les femmes peuvent se rassembler, quel que soit leur âge, culture, religion, orientation sexuelle, etc., autour de la féminité.

Elles se sont réunies un jour pour partager ce qu'elles vivent dans leur condition de femmes, réunies pour se dire combien être une femme relève de pouvoir se sentir bien pour porter ce que l'on a à porter. Elles se sont rencontrées pour partager leurs forces et leurs faiblesses.

Elles se sont regardées : oser dire, être entendue, comprise dans leur histoire, leurs joies, leurs peurs, leurs besoins.

Ceux sont des confidences de femmes à femmes, des femmes venues d'horizons différents et qui se retrouvent comme des sœurs.

Elles ont pris la parole pour se raconter tout d'abord autour d'un thé avec le besoin d'être ensemble ... Aujourd'hui elles sont présentes les unes pour les autres, sans barrières de langues ou de position sociale.

Elles se livrent en dehors du quotidien établi où il faut lutter pour s'en sortir et ont créé des moments sacrés pour se poser, déposer, se reconnaître dans toute leur féminité.

*Ces temps ont pris la tournure d'un chemin de partage :
des paroles de femmes à femmes.*

Elles ont eu envie de chanter, danser, écrire, s'occuper d'elle et de se chouchouter et elles le font ! Elles chantent, dansent.....se font belles !

Elles sont là ensemble avec pas mal de projets : écrire un journal, chanter toute ensemble, apprendre l'auto massage, apprendre les gestes de premier secours, les gestes de self défense, partager des repas. » Texte rédigé par les participantes du Cercle de femmes.



La fête de fin d'année

La fête de fin d'année, initialement prévue le 7 janvier 2026, a été reportée au 11 février en raison des intempéries. Malgré ce décalage, cet événement reste un moment très attendu et apprécié par les personnes hébergées, un temps fort qui permet de se retrouver, d'échanger, de danser, de chanter et de profiter d'instantanés sans barrières avec l'équipe. Il contribue à renforcer le lien social et offre un moment de reconnaissance et de partage en fin d'année.

Sa préparation a mobilisé les équipes à travers plusieurs réunions en présentiel et en visioconférence, avec la coordinatrice et la cheffe de service. Les missions principales ont consisté à solliciter des partenaires pour des dons, organiser les collectes et l'emballage des cadeaux, acheter denrées alimentaires et décorations, et coordonner la logistique de l'événement.

Organisée chaque année, la fête s'appuie sur des partenariats anciens et nouveaux qui apportent dons, cadeaux et soutien logistique. Cette année, Emmaüs, le Collège Georges Sand, le BDE Apradis et le Lions Club ont contribué, permettant de distribuer les cadeaux dès le 29 décembre sur chaque site, Beauvais et Nogent. Des dons alimentaires (fruits et légumes) ont également été remis aux hébergés.

Le projet a concerné l'ensemble du dispositif HUD, soit environ une centaine de personnes. En raison du report, le thème initial de Noël a été adapté au Carnaval. Plusieurs activités ont été proposées : confection de masques et coloriages, chants par le cercle de femmes de l'HU de Nogent, ainsi que des moments conviviaux partagés entre les hébergés et les professionnels. Ces temps renforcent le lien social et le sentiment d'appartenance.

Malgré le report et certaines contraintes logistiques, la fête a pleinement rempli sa mission : offrir un temps de joie, de partage et de reconnaissance, tout en valorisant l'engagement des équipes et la créativité des participants. Elle s'inscrit dans la continuité des actions collectives annuelles du dispositif HUD et demeure un événement majeur de cohésion et de valorisation.

Axes d'amélioration :

- Anticiper davantage les solutions de transport ;
- Renforcer le budget alloué, notamment pour le repas ;
- Consolider et élargir le réseau de partenaires pour soutenir l'événement.

Perspectives

Au regard de l'adhésion des participants et de l'ancrage historique de cette action, la fête de fin d'année sera reconduite chaque année, constituant un levier essentiel de cohésion, de reconnaissance et de valorisation des personnes accompagnées



La journée sport et loisirs

Le 11 juillet 2025, le pôle hébergement a organisé sa 3^e édition de la « Journée Sport et Loisirs » à destination des personnes hébergées. Cette journée visait avant tout à offrir un moment de bien-être, de convivialité et de détente en dehors du quotidien, tout en favorisant le lien social et la valorisation de chacun. Environ 130 participants ont pu profiter de cette occasion pour se retrouver, s’amuser et partager ensemble.

La préparation de cette journée a mobilisé les équipes et les chefs de service, avec des réunions de coordination et la désignation de référents. Les missions portaient sur la mobilisation des partenaires, la communication auprès des participants à travers les affiches et invitations, la logistique et la gestion et mise en place des autorisations et enquêtes de satisfaction.

De nombreux partenaires ont participé à cette journée : l’association « Entre 2 Je » pour des ateliers de gym et danse, Kung-fu Wushu Beauvais club pour une initiation au kung-fu, Le Ligo pour des activités manuelles, le BOUC Handball pour la découverte du handball et l’UFOLEP pour le prêt de matériel sportif comme le tir à l’arc et le vortex. En l’absence d’un partenaire pour les activités enfants, les intervenants sociaux ont pris le relais, permettant aux parents de profiter pleinement des ateliers.

Pour les participants, cette journée est un vrai moment de plaisir et de partage : danser, chanter, s’essayer à de nouvelles activités, rire ensemble et profiter d’un agréable moment. Ces instants permettent de créer des liens, de se sentir valorisé et inclus, et de vivre des expériences hors du quotidien dans un cadre sécurisé et chaleureux.

Malgré quelques contraintes – transport entre Nogent et Beauvais, absences pour raisons de santé – la journée a pleinement atteint ses objectifs et a été très appréciée par tous.

Axes d’amélioration :

- Adapter les repas aux besoins spécifiques de santé ;
- Développer le réseau de partenaires ;
- Renforcer l’accessibilité des activités aux personnes âgées et en situation de handicap ;
- Améliorer les solutions de transport ;
- Augmenter le budget dédié afin d’élargir l’offre d’animations.

Perspectives :

Au vu de l’enthousiasme des participants et de la richesse de ce temps collectif, cette journée sera reconduite chaque année. La prochaine édition, prévue le 11 juillet 2026, s’inscrira dans la continuité de cette belle dynamique, avec toujours plus d’activités accessibles et variées pour tous.



Zoom sur Le projet accueil

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos locaux et la qualité de l'accueil du public, un projet de réaménagement de l'espace accueil a été réalisé avec les personnes hébergées.

Cette démarche s'est inscrite dans une dynamique participative associant les personnes hébergées à la réflexion et la mise en œuvre de ces changements.

Après plusieurs réunions de travail, des temps de recherches, les personnes hébergées et l'équipe ont pu mettre en place plusieurs actions :

- Modification de l'emplacement du bureau d'accueil. L'emplacement du bureau d'accueil a été repensé pour une meilleure visibilité.
- Réaménagement de l'espace enfants avec jouets qui permet de rendre l'attente moins longue pour les enfants et faciliter l'échange parents-enfants.
- Pose d'un sticker mural avec photos. Il a été installé pour dynamiser l'accueil et permettre aux personnes hébergées de se voir en photo et de s'identifier aux activités proposées.

Le 11 décembre 2025 nous avons organisé une journée « portes ouvertes » pour inaugurer et valoriser ce projet et partager les évolutions.

Cela a permis aux professionnels et aux différents services de venir voir la finalisation du projet mené par les personnes hébergées et professionnelles.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2025 a été riche en évolution pour le dispositif d'Hébergement d'Urgence Départemental, tant dans l'accompagnement des personnes hébergées que dans la dynamique des équipes. Le maintien d'une seule cheffe de service, appuyée par une coordinatrice, a contribué à soutenir le travail des équipes et à préserver la qualité de l'accueil et des parcours.

Les actions collectives Atelier cuisine du monde, atelier de sensibilisation autour de la santé, semaine internationale de la santé mentale, ciné-débats, après-midi jeux de société, groupes d'expression, fête de fin d'année, Journée Sport et Loisirs, groupe « Cercle de femmes », spectacles pour enfants, ou encore projet participatif autour de l'espace accueil – ont une nouvelle fois montré leur importance. Elles créent du lien, valorisent les personnes hébergées et renforcent la cohésion, tant pour les usagers que pour les professionnels. L'implication des participants et l'engagement des équipes restent des points forts du dispositif d'hébergement d'urgence.

L'année a également été marquée par des évolutions plus structurelles : le travail autour des parcours dans le cadre du groupe de travail CHRS, le développement de la démarche autour de bientraitance, la mise en place d'une procédure liée aux événements indésirables, ainsi que la finalisation du livret d'accueil vidéo. L'évaluation externe réalisée en septembre 2025 a constitué une étape importante mettant en avant les axes de travail prioritaires pour l'année à venir.

Pour 2026, plusieurs perspectives viennent donc prolonger le travail déjà engagé :

- La réactualisation des projets de service ;
- La création d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS), afin de renforcer la participation des personnes hébergées ;
- La poursuite du groupe de travail CHRS pour structurer les étapes de l'accompagnement ;
- La finalisation du livret d'accompagnement à l'échelle du pôle hébergement ;
- Le renforcement des actions autour de la bientraitance et de la prévention des situations de maltraitance ;

La mise en commun des locaux de l'HU de Nogent et du CHRS de Creil et le CPOM arrivant à échéance en 2026, il apparaît pertinent d'anticiper les évolutions à venir, notamment en termes de fonctionnement et de mutualisation à l'échelle de l'ensemble du pôle.